

FRANCS PÊCHEURS MARŒUILLOIS

Règlement intérieur de la saison 2025

Le parcours de pêche se situe entièrement dans le marais de Marœuil, du mur en briques des anciens établissements LELOIR (en amont) jusqu'au virage de la rivière face à l'ancienne ferme SEGARD, route de Louez (en aval). Le Ru, jusque la passerelle métallique (les 3 eaux) peut être pêché.

Les jours de pêche sont autorisés tous **les dimanches et jours fériés** dans la partie haute de la Scarpe qui va du mur en briques jusque la passerelle métallique (les 3 eaux) et sur le Ru et **tous les jours** de la semaine dans la partie basse de la Scarpe, de la passerelle métallique jusque la route de Louez.

La **pêche au lancer** est interdite (cuillère, devon, palette ondulante ou tournante, leurre souple ou autre) ainsi que l'emploi **d'asticots**. Il est interdit aussi de pêcher avec des **lunettes polarisantes**.

Le nombre de prises est fixé à 6 truites par jour (**la taille des truites doit être, au minimum, de 25 cm pour l'Arc en ciel**).

La truite farios de rivière est interdite de pêche sur la totalité des parcours, le pêcheur qui prend malheureusement une fario de rivière doit absolument couper le bas de ligne près de la gueule et la remettre à l'eau.

Il vous est demandé de respecter l'environnement de votre lieu de pêche, des poubelles sont à votre disposition.

Lors de la demande d'une carte annuelle ou d'une carte invitation sur internet, veuillez, s'il vous plait, télécharger et imprimer le règlement intérieur de la société pour le présenter le jour de pêche choisi. Pour le bon fonctionnement, toute réservation devra se faire 48 heures avant le jour choisi.

Attention, il est possible que la société des Francs Pêcheurs Marœuillois se réserve des journées sans invités. D'où l'importance d'appeler le responsable avant la réservation d'une carte d'invitation au numéro suivant : **03 21 58 02 26**.

Afin de respecter le collectif, il faut éviter de venir déranger un *pêcheur* lorsque celui-ci est sur une prise (sauf avec son accord).

Dans un souci de convivialité et de respect entre *pêcheurs*, vous êtes tenu de respecter les engagements.

Le déroulement des déversements fait l'objet d'un document annexe.

IPN

FRANCS PÊCHEURS MARŒUILLOIS

Déroulement des déversements de la saison 2025

- Un responsable sera désigné, au sein du bureau, pour mener à bien la matinée de pêche.
- Le rendez-vous a lieu vers **8h30** au pont Napoléon.
- L'heure de début de pêche est fixée vers 9h. (au coup de trompe)
- Le déversement et l'heure de pêche sont tributaires de l'heure de la livraison des truites (**cela peut varier de +/- 15mn à l'appréciation du responsable**).
- Les truites seront remises par l'ensemble des pêcheurs, du mur de briques au premier virage après le pont Napoléon.
- **Pendant le temps de pêche, évitez de venir pêcher près des autres pêcheurs, attendez qu'ils soient partis.**
- **A 11 h précises et quelle que soit l'heure du début**, la pêche se met en pause (au coup de trompe) et vous avez tous rendez-vous au pont Napoléon pour le comptage des prises et le partage.
- Lors du partage d'un rempoissonnement avec grosses truites, si un pêcheur a pris plusieurs grosses, il en garde une—et met dans le pot commun les autres.
- Après le partage, la pêche est libre pour le reste de la journée. (6 truites pour l'ensemble de la journée). **Des contrôles seront effectués certains après-midi et une exclusion sera requise contre le contrevenant.**
- Si vous partez avant le partage de 11 heures, vous ne pouvez emmener plus de **deux** truites.